

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX**  
**Département d'Ille et Vilaine**

**Séance du 25 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres :  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

**Présents** : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire, M. CARRÉ Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme BEREST Audrey, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. JOSSE Jean-Claude, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. DELAUNAY Xavier, conseiller délégué, Mme GEST Céline, conseillère déléguée, Mme STRAZZER Françoise, conseillère déléguée, Mme HARDY Annick, Mme GIRAUDON Claire, Mme CHAUVIERE Thyphaine, M. VAEVIEN Benoit, M. LE GRAND Frédéric.

**Absents excusés** : M. VALET Maxime.

**Absents** : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert.

**Procuration** : de M. VALET Maxime à Mme BEREST Audrey.

**Secrétaire de Séance** : Mme Thyphaine CHAUVIERE.

**Date de convocation** : 18 juin 2024

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2024. Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. CONVENTION CRNCV (Centre ressources national char à voile)**
- 2. ACQUISITION TERRAIN**
- 3. PRIME LOTISSEMENT LES SABLONS**
- 4. EMPRUNT TRAVAUX RUE THEOPHILE BLIN**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance, et donne la parole à Madame Ginette JOSSE, présidente du CRNCV (Centre de Ressources National de char à voile) ; qui expose le projet de convention qui doit être soumis à l'approbation du conseil municipal, et répond aux questions des conseillers sur le contenu et la mise en œuvre de cette convention. A la suite de cette intervention, la séance reprend à 20 h 40.

## DELIBERATIONS

### **Délibération n°5-2024-1**

#### **CONVENTION CRNCV (Centre de Ressources National de char à voile)**

*Monsieur JOSSE ne participe ni au débat ni au vote concernant cette délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 janvier 2024, le conseil municipal a donné son accord à une participation financière en faveur du CRNCV pour les travaux d'aménagement du centre d'hébergement. Cette subvention, d'un montant de 37 250 €, est accordée sous réserve :

- de la possibilité de disposer d'un hébergement d'urgence en cas de situation sociale précaire,
- de l'accueil de groupes dans le cadre d'un intérêt public (échanges scolaires, jeunesse, sport, jumelage...) aux conditions tarifaires normales du centre.

Afin de formaliser cet accord et de permettre le versement de la subvention, il convient d'adopter une convention entre la commune et le CRNCV. Cette convention a été présentée au Conseil Municipal préalablement à la séance.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte la convention entre la commune et le CRNCV prévoyant une subvention communale aux travaux du centre d'hébergement collectif du 11 rue de l'Académie, et définissant les accueils prioritaires dans l'hébergement.**
- **charge Monsieur le Maire de signer la convention en annexe à la présente délibération.**

### **Délibération n°5-2024-2**

#### **ACQUISITION TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) relève de la responsabilité communale. Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage. Dans la partie nord-est de la commune, le dernier poteau incendie est situé au niveau du 93 rue du Han. Pour protéger la partie plus à l'est, il est nécessaire de prévoir un nouveau poteau, ainsi que la pose d'une bâche. La commune a l'opportunité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section J n° 98 pour l'installation d'une bâche. Cette bâche serait financée par les différents pétitionnaires et intéressés de ce secteur, mais resterait publique, condition nécessaire pour pouvoir être utilisée par les pompiers pour la défense du secteur.

Il conviendrait d'acquérir environ 175 m<sup>2</sup>, pour un prix entre 15 et 10 € du m<sup>2</sup>. Cette vente sera conditionnée à une validation de la bâche par les pompiers. Monsieur VAEVIEN souligne que la clôture du terrain d'implantation devra être de bonne qualité.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal s'engage à acquérir une partie de la parcelle cadastrée J n°98, pour la pose d'une bâche de 60 m<sup>3</sup> sous réserve de la validation des pompiers. Il sera installé une clôture rigide de 1,60 m. de hauteur, et surélevée de 10 cm pour permettre l'entretien.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée J n°98, selon les conditions exposées ci-dessus. Monsieur le Maire est chargé de la poursuite de ce dossier, et de la signature de tout acte nécessaire.**

**Délibération n°5-2024-3**

**PRIME LOTISSEMENT LES SABLONS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2023, il avait été décidé d'accorder une prime de 2000 € par lot, pour 10 lots, aux acquéreurs de terrain du lotissement rue des Sablons, primo-accédants bénéficiaires du dispositif PTZ, dans le but de favoriser l'arrivée de familles et de jeunes ménages. Or, les critères du prêt à taux zéro ne s'appliquent plus à la construction de logements neufs. Monsieur le Maire propose de conserver les conditions de revenus prévus pour le PTZ, et donc d'accorder une prime aux primo-accédants selon la grille de revenus suivante :

Nombre de personnes (revenu fiscal de référence de l'année N-2)

1	28 500 €
2	42 750 €
3	51 300 €
4	59 850 €
5	68 400 €
6	76 950 €
7	85 500 €

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une prime de 2 000 € par lot, pour 10 lots, aux acquéreurs de terrains du lotissement rue des Sablons, primo-accédants, pour leur résidence principale et sous réserve de l'obtention de la conformité, respectant les conditions de revenus ci-dessus.**

**Délibération n°5-2024-4**

**EMPRUNT TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2024 prévoit la réalisation d'un emprunt de 265 000 € pour financer les travaux de la rue Théophile Blin. D'autres travaux de voirie étant également prévus cette année (ruelle des Aires, ruelle des Carrées ...) il propose de contracter un emprunt de 300 000 €. L'état de la dette de la commune montrant un désendettement progressif dès 2025, la capacité de remboursement permet de faire face aux nouvelles annuités résultant de cet emprunt.

Quatre établissements financiers ont été contactés, trois d'entre eux ont répondu ne pas pouvoir faire d'offres de prêt. Seul le Crédit Mutuel a proposé les offres suivantes :

TAUX	TYPE DE TAUX	Périodicité	TOTAL INTERETS	Frais dossier	échéances annuelles
3.890%	Fixe	trimestrielle	133 067.20 €	300.00 €	21 653.36 €
3.89%	Fixe	trimestrielle	118 158.80 €	300.00 €	de 26 451.18 € à 15 364.71 €
4.72%	Révisable	trimestrielle	167 673.70 €	300.00 €	de 23 458.39 € à 23 274.57 €
4.72%	Révisable	trimestrielle	145 511.30 €	300.00 €	de 29 093.69 € à 15 450.06 €

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- décide de retenir la proposition n°2, et de contracter un prêt de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, selon les conditions suivantes :**

**Type de prêt : COLD – CITE GESTION FIXE**

**Montant : 300 000 €**

**Durée : 240 mois**

**Type de taux : fixe**

**Taux : 3.89 %**

**Montant 1<sup>ère</sup> échéance : 6 667.50 €**

**Frais de dossier : 300 €**

**Type d'amortissement : linéaire**

**Périodicité : trimestrielle**

- charge Monsieur le Maire de réaliser toute démarche et de signer tout document relatif à ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe Monsieur VAEVIEN qu'un recensement des haies bocagères à protéger est prévu dans le cadre de la révision du PLU.

- Monsieur le Maire informe que :

- le forum des associations se tiendra le 8 septembre de 10 heures à 13 heures.

- qu'à partir du 2 septembre, une permanence numérique sera proposée les premiers lundis du mois, en après-midi, à l'Espace de Vie Sociale (salle du Lion d'Or) pour aider les personnes démunies face à un dossier à réaliser sur internet.

- Madame BEREST demande si le département a répondu au courrier concernant la descente de la route de la Planche. Monsieur le Maire n'a pas de réponse à ce jour.

- Madame BEREST signale que le totem du Cap Cherrulais aux Beaux bois est très abimé. Monsieur le Maire répond que le CAP a prévu une remise en état.

- Madame GIRAUDON signale que la voie verte au niveau des moulins en direction de la Larronnière est très dégradée. Un courrier sera à nouveau adressé au Président du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 10.

La Secrétaire de séance,  
Thyphaine CHAUVIERE



Le Maire,  
Jean-Michel TAILLEBOIS

  


### INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du PV
5-2024-1	26.05.2024	7.5 Subvention	Convention CRNCV	2
5-2024-2	26.05.2024	3.1 Acquisitions	Acquisition terrain	2
5-2024-3	26.05.2024	8.5 Politique de la ville – Habitat - Logement	Prime lotissement Les Sablons	3
5-2024-34	26.05.2024	7.3 Emprunt	Emprunt travaux voirie	3-4